



# Elaboration du Programme régional de la forêt et du bois

Groupe de travail « Equilibre sylvo-cynégétique »

Réunion du 19 avril 2018

# L'équilibre sylvo-cynégétique

- L.425-4 du code de l'environnement
  - « *L'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles :*
  - *d'une part, la **présence durable d'une faune sauvage riche et variée** et,*
  - *d'autre part, la **pérennité et la rentabilité économique** des activités agricoles et sylvicoles. »*
  
- L.420-1 du code de l'environnement
  - « *La gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats est d'intérêt général. **La pratique de la chasse [...] participe à cette gestion et contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique.** »*





# Comité paritaire équilibre sylvo-cynégétique

## ○ **Fondements et composition :**

- Art. L113-2 et D113-13 du code forestier
- Rattaché à la CRFB
- C'est une commission administrative à caractère consultatif : son fonctionnement est régi par le code des relations entre le public et l'administration (art. R 133-3 et suivants)
- Coprésidé par le Préfet de Région et la Présidente du Conseil Régional
  - Ils peuvent inviter des experts en raison de leur compétence (scientifique/administrative), à leur initiative ou à la demande des membres du comité
- Secrétariat assuré par la DRIAAF
- Composé paritairement de représentants des propriétaires forestiers et des chasseurs (20 membres max.)
- Mandat de 5 ans, renouvelable 1 fois

## ○ **Rôle et missions (selon les orientations fixées par la CRFB) :**

- Évaluer les dégâts de gibier
- Elaborer et adopter le programme d'actions permettant de favoriser l'établissement et le maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique dans les zones les plus affectées
- Faire des proposition à la CRFB pour atteindre/maintenir cet équilibre, et lui rendre compte de son évolution





# Rôle respectifs du PRFB et du Comité paritaire

L'équilibre sylvo-cynégétique a vocation à être traité à la fois dans le PRFB et dans le cadre du comité paritaire sylvo-cynégétique, selon des objectifs complémentaires :

## ○ Le PRFB a pour objectif de définir :

- les **orientations stratégiques**,
- **objectifs et actions mobilisables** qui serviront de référence pour décliner dans les territoires une dynamique de retour et de maintien à l'équilibre sylvo-cynégétique
- au titre des actions, le PRFB aura une fonction de « boîte à outils »

## ○ Le Comité paritaire sylvo-cynégétique doit :

- dresser l'état des lieux des dégâts de gibier et proposer un programme d'actions, puisées dans la « boîte à outils » du PRFB
- Le comité paritaire est une structure permanente, il pourrait en particulier se voir confier le suivi de mise en œuvre du PRFB au titre des enjeux sylvo-cynégétiques

# Le comité paritaire francilien

- Outre le préfet de région et la présidente du conseil régional ou leurs représentants, le comité paritaire comprend :
  - **Pour les intérêts forestiers – 6 membres :**
    - Le président du CRPF Île-de-France Centre-Val-de-Loire ou son représentant
    - Le président des Experts forestiers de France, ou son représentant
    - Le directeur territorial Île-de-France – Nord-Ouest de l'ONF ou son représentant
    - La présidente de l'AEV ou son représentant
    - Le président de l'Union de la coopération forestière française ou son représentant
    - Le président de FRANSYLVA ou son représentant
  - **Pour les intérêts cynégétiques – 6 membres :**
    - Le président de la Fédération régionale des chasseurs d'Île-de-France ou son représentant, ainsi qu'un second membre
    - Le président de la Fédération interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France ou son représentant, ainsi qu'un second membre
    - Le président de la Fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne ou son représentant, ainsi qu'un second membre



# Contribution du groupe de travail « Equilibre sylvo-cynégétique »

En amont du Comité paritaire équilibre sylvo-cynégétique, ce groupe de travail a vocation à initier les réflexions suivantes :

- Etablir un **état des lieux de l'équilibre sylvo-cynégétique** en Île-de-France par l'intermédiaire de **critères d'évaluation partagés**.
- **Identifier les massifs** à enjeux cynégétiques
- Elaborer une **« boîte à outils » d'actions** à décliner dans les zones en déséquilibre pour favoriser l'établissement et/ou le maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique.



# Etat de l'équilibre forêt-gibier : la chasse

- Peu de données sur l'état des populations
  - source de données majeure = tableau de chasse
  
- Exemple : évolution de la population de cerf élaphe en Île-de-France

Année	1985	1991	1995	2000	2005	2010
Nombre d'individus	995	1347	2284	3219	5717	4697
Nombre de réalisations	222	333	954	984	1776	1660

# Equilibre forêt-gibier - diagnostic

## ○ La forêt d'Île-de-France :

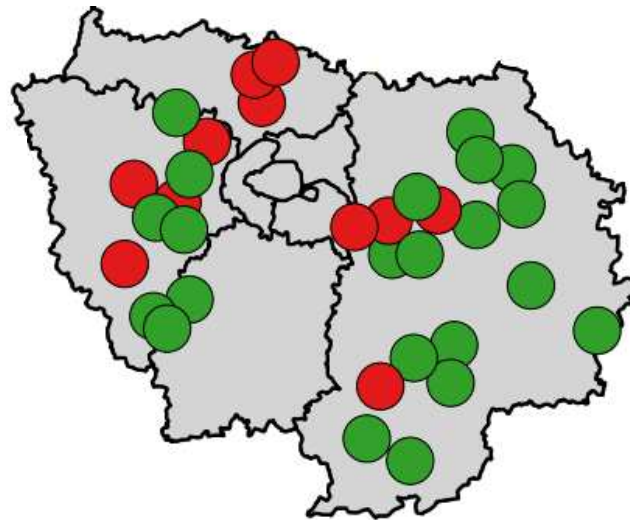
- 263 000 ha - 67 % privée
- Sous exploitée : 40% de l'accroissement biologique
- Majoritairement feuillue

## ● Equilibre forêt-gibier en forêt domaniale :

État de l'équilibre forêt-gibier

- compromis
- dégradé
- satisfaisant

Source : ONF



Les massifs suivants sont compromis :

- Fontainebleau (77 et 91)
- Sénart (91 et 77)
- La Grange (91 et 94)
- Notre-Dame (94 et 77)
- Carnelle (95)
- L'Isle-Adam (95)
- Montmorency (95)
- Rambouillet (78)
- Beynes (78)
- Saint-Germain (78)

## ● Equilibre forêt-gibier en forêt privée :

Données existantes ?

Existence de forêts non gérées = réserves



# Des dégâts perceptibles à différentes échelles

- Principalement les cervidés (cerf élaphe & sika, chevreuil daim) et les sangliers
- Dégâts :
  - **Abrouissement** : peut rendre impossible la phase de régénération des peuplements forestiers adultes, compromettant ainsi leur renouvellement.
  - **Frottis de jeunes tiges** : les cerfs ou chevreuils mâles causent des blessures aux arbres en frottant leurs bois.
  - **Ecorçage des arbres** : le cerf détache avec ses dents des parties d'écorce pour les consommer. S'ensuit le développement de pourriture ou de coloration du bois qui peuvent déprécier la totalité de la valeur du peuplement
  - **Pression d'herbivorie sur certaines espèces** : ce qui conduit à réduire fortement la présence de ces espèces, voire à les faire disparaître du cortège floristique de la forêt.
  - **Arrachage des plants ou semis naturels et labour du sol** : par les sangliers



# Etat de l'équilibre forêt-gibier : Les principaux outils disponibles

- Pour apprécier l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique :
  - Enclos-Exclos
  - Indice de Changement Ecologique (ICE)
  - Visite conjointe ONF-Chasseurs

Pour l'atteinte d'un équilibre :

- Programme régional de la forêt et du bois (PRFB)
- Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC)
  - Consignes de tirs : notamment sangliers
  - Agrainage / Goudron
- Plan de chasse
  - Deux types de plan de chasse : qualitatif (catégories) ou quantitatif
- Contrat cynégétique et sylvicole

# Indicateurs de changement écologique

- Indicateurs qui permettent de suivre dans le temps les relations entre le compartiment animal et le compartiment végétal.
- 3 types d'informations :



- **Abondance**

Indicateur d'abondance des populations d'ongulés sauvages

ex : indice nocturne, indice d'abondance pédestre, IKA IKA (Indice Kilométrique d'Abondance Chevreuil)



- **Performance**

Indicateur de performance physique des individus d'une population d'ongulés sauvages. Informe également l'état physiologique de la population (sanitaire)

ex : masse corporelle des jeunes, longueur du maxillaire inférieur, longueur de la patte arrière, longueur des dagues



- **Pression sur la flore :**

Indicateur de pressions des ongulés sur la flore forestière

ex : indice de consommation, indice d'abrutissement



# Pistes de réflexions du groupe de travail

## Equilibre sylvo-cynégétique

Des échanges en deux temps :

14h45-15h30 :

Etat des lieux : équilibre/déséquilibre sylvo-cynégétique

15h45-16h30 :

Que faire ?

Changement des pratiques cynégétiques et sylvicoles ?

